

# Le Bulletin des Agriculteurs

VOL. 3 No 16

Montréal, 18 Mai 1918



## Journal Hebdomadaire

CONSACRÉ À L'AVANCEMENT DE LA COOPÉRATION AGRICOLE  
ET DE L'AGRICULTURE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC



## PUBLICATIONS

### du Ministère provincial de l'Agriculture

*Voici la liste des bulletins que le ministère distribue gratuitement à ceux qui en font la demande au*

Service des Publications, Ministère de l'Agriculture, Québec.

- |  |  |
|--|--|
| <p>B 6—La culture du tabac,</p> <p>B 22—Des bovidés,</p> <p>B 24—Résumé de la grande erreur du pain blanc,</p> <p>B 25—Etude sur les céréales.—Notions botaniques,</p> <p>B 26—Le blé,</p> <p>B 27—L'avoine,</p> <p>B 28—Orge, seigle et sarrasin,</p> <p>B 29—Choix de la semence,</p> <p>B 43—De la culture des haricots (fèves),</p> <p>B 49—Fabrication des conserves de viandes et légumes,</p> <p>B 50—L'élevage productif du mouton,</p> <p>B 51—Comment augmenter la production du porc ?</p> <p>B 52—Guide des éleveurs.—Liste d'éleveurs d'animaux de race pure,</p> | <p>B 53—Le fumier de ferme. — Composition — Valeur — Conservation,</p> <p>B 55—L'élevage des volailles dans les villes et les villages,</p> <p>C 3—Incubation naturelle et élevage,</p> <p>C 13—L'engraissement du veau,</p> <p>C 15—La diarrhée blanche chez les poussins,</p> <p>C 16—Avis et conseils importants pour les fournisseurs de lait,</p> <p>D 110—Le fromage raffiné,</p> <p>D 111—Conférence sur l'industrie laitière,</p> <p>D 116—Les vaches laitières,</p> <p>D 115—Moyen de combattre les chenilles,</p> <p>D 133—Les mauvaises herbes,</p> <p>D 134—Noces d'argent du concours de mérite agricole, 1917.</p> |
|--|--|

Pour donner satisfaction à tout le monde, même aux personnes qui aiment à se plaindre, nous demandons poliment à ces dernières surtout de bien vouloir donner leur adresse au complet en écrivant lisiblement leur nom plutôt que leur signature, trop souvent incompréhensible.

Nous nous efforçons de satisfaire aux nombreuses demandes que nous recevons tous les jours. Toutefois, pour ne pas priver des personnes sérieuses de la lecture de certaines publications, nous sommes quelquefois forcés de limiter les envois à une même personne.

Nous recevons aussi bon nombre de demandes pour des publications dont le tirage est épuisé. Nous les remplaçons généralement par d'autres sur le même sujet, si possible, et nous espérons que ce changement suffira pour expliquer l'impossibilité où nous nous trouvons de leur envoyer les brochures sollicitées.

E. BELANGER,  
*Chef du Service des Publications.*

# “LE BULLETIN DES AGRICULTEURS”

ORGANE DE

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec  
et des sociétés coopératives agricoles affiliées.

Journal hebdomadaire entièrement consacré à l'avancement de la coopération  
agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.

REVUE DU MARCHÉ — COOPERATION — CULTURE PRATIQUE —  
ELEVAGE — INDUSTRIE LAITIERE — AVICULTURE —  
— APICULTURE — ACTUALITES AGRICOLES

DIRECTION ET ADMINISTRATION: 65, rue William, MONTREAL

Adresser toute correspondance au " Directeur du Bulletin "

## ABONNEMENT

Sociétaires de la Coopérative des Fromagers et des coopératives agricoles affiliées .... \$0.50 par an.  
Non Sociétaires ..... 1.50 " "

## TARIF DES ANNONCES :

Pour  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$  ou 1 page : demander conditions au "Directeur". Pour petites annonces: 50c pour chaque  
insertion de 25 mots ou moins ; 1 cent par mot additionnel.

Toute annonce sujette à l'approbation du "Directeur".

Vol. 3

Montréal, le 18 Mai 1918

No 16

## SOMMAIRE

	PAGES
Marché.....	2-3
Editorial — <i>La vente au détail</i> , AUG. TRUDEL.....	4
Les cultivateurs à Ottawa — <i>Résultats</i> , JEAN TRUDEL.....	5
Industrie Laitière — <i>Règlements de la commission d'achat</i> ,.....	6
La Basse-Cour — <i>Questions et réponses</i> , L'ABBÉ J. B. A. ALLAIRE.....	7
Elevage — <i>Pour engraisser des veaux qui seront classés No 1</i> , JOSEPH PASQUET	8-9
Chronique Agricole — <i>La délégation des fermiers</i> , A. LETOURNEAU.....	10
Propos et commentaires — A. LETOURNEAU.....	11
La main d'œuvre agricole — <i>Bureau de placement</i> , COOPERATEUR.....	12
Apiculture — <i>Appel aux apiculteurs</i> , C. VAILLANCOURT.....	13
Notes, Petites annonces, Etc.....	14

# LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

## Semaine du 18 Mai

### BEURRE

Pasteurisé.....	43½c
No 1.....	43½c
No 2.....	43c

Marché plus faible.—Les offres plus considérables ont fait un peu flechir les prix.

### FROMAGE

Blanc No 1.....	22 9-16c
" No 2.....	22 1-16c
" No 3.....	21 9-16c
Coloré No 1.....	22 9-16c
" No 2.....	22 1-16c
" No 3.....	21 9-16c

Les prix de la commission restent les mêmes—Quelques arrivages de notre province sont maintenant offerts.

### OEUFS

Strictement frais.....	39c
No 1.....	37c

Marché stationnaire.—L'offre est abondante pour la saison.

### SIROP D'ERABLE

En canistres de ½ ou 1 gallon impérial:

No 1.....	\$1.95
No 2.....	\$1.85
No 3.....	\$1.75

En canistres ou barils de 5 gallons ou plus:

No 1.....	\$1.75
No 2.....	1.65
No 3.....	1.55

### SUCRE D'ERABLE

No 1.....	21½c
No 2.....	21c
No 3.....	20½c

Marché très ferme et à la hausse.

### MIEL

Miel extrait:—

Blanc No 1.....	18c
" No 2 (ou ambré No 1).....	17c
" No 3 (ou ambré No 2).....	16c

Brun No 1.....	16½c
" No 2.....	15½c
" No 3.....	14½c

Aucun changement dans les prix.

### FEVES

Blanches No 1 (triées à la main)....	13c la livre.
" No 2.....	12c la livre.
" No 3.....	10½c la livre.

Blanches tachées de jaune, No 1.... 11c la livre.

Jaunes No 1.....	10½c la livre.
" No 2.....	10c la livre.
" No 3.....	9c la livre.

Marché à la baisse.—La demande est presque nulle et l'offre est abondante.

### LAINES

Lavée No 1.....	92c la livre.
" No 2.....	90c la livre.
" No 3.....	88c la livre.

Non lavée No 1.....	70c la livre.
" No 2.....	69c la livre.
" No 3.....	67c la livre.

Marché ferme.—Les manufacturiers canadiens paraissent devoir prendre toute la laine offerte aux prix actuels.

### VOLAILLES VIVANTES

Poules No 1.....	34c
" No 2.....	32c
" No 3.....	29c

Marché ferme.

### LARD

(1) AUX ABATTOIRS DE PRINCEVILLE  
ET DE ST-VALIER

Jeunes porcs de 100 à 200 livres.....	27c
Porcs à bacon.....	27½c
Vieux porcs, suivant la qualité: de 24 à 26c la livre	
Marché à la hausse.	

# LE MARCHÉ

*Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.*

## (2) A MONTREAL

Jeunes porcs de 100 à 175 livres (frais).... 27½c  
 Marché à la hausse.

## LAPINS VIVANTS

Lapins..... \$1.00 à \$2.00 le couple

## VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

No 1..... 19½c  
 No 2..... 17½c  
 No 3..... 16c  
 No 4..... 14½c

Marché ferme.

## MOUTONS D'UN AN ABATTUS

No 1..... 21c  
 No 2..... 20c  
 No 3..... 18½c

Marché à la hausse.

## AGNEAUX D'UN AN

No 1..... 24c  
 No 2..... 23c  
 No 3..... 21c

Marché très ferme.

## BOEUF ABATTU

Bouvillons:—

No 1..... 18c  
 No 2..... 16½c  
 No 3..... 15c

Taures:—

No 1..... 18c  
 No 2..... 16½c  
 No 3..... 15c

Vaches:—

No 1..... 17c  
 No 2..... 15½c  
 No 3..... 14c

Taureaux —

No 1..... 18c  
 No 2..... 16c  
 No 3..... 14½c

Marché ferme.

## PEAUX

Peaux de vaches ou taures pesant 48 livres ou moins..... 14c la livre  
 Peaux de vaches ou taures pesant 49 livres ou plus..... 13½c la livre  
 Peaux de taureaux..... 13c la livre.  
 Peaux de moutons..... \$3.00 à \$4.75 chacune.  
 Peaux de veaux de champs..... 18c la livre.  
 Peaux de veaux engraisés au lait... 44c la livre.  
 Peaux de chevaux \$6.00 à \$6.75 chacune, suivant la grandeur.  
 Peaux d'agneaux, \$3.00 à \$4.50 chacune, suivant la pesanteur.

Marché à la hausse.

## IMPORTANT

Tous les produits vendus par l'entremise de la Coopérative des Fromagers sont classés par des experts nommés par le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.

Sur chaque article expédié, le nom et l'adresse de la COOPERATIVE DES FROMAGERS doivent être écrits très lisiblement.

Il ne faut pas non plus oublier de mentionner le nom de l'expéditeur. Il arrive chaque semaine des produits dont on ignore la provenance. Il est alors impossible de faire les remises.



## EDITORIAL

# LA VENTE AU DÉTAIL

La Coopérative des Fromagers reçoit de nombreuses commandes de ses sociétaires pour différents produits. Mais l'on voudrait que ces produits soient vendus aux prix indiqués aux pages du marché du "Bulletin des Agriculteurs." Il est évident qu'un bon nombre sont sous une fausse impression à ce sujet. Il convient donc de donner quelques explications qui dissiperont tout malentendu.

Les prix publiés à la page du marché ne sont pas des quotations, nous l'avons souvent répété. Ce sont les prix qui ont été obtenus pour les producteurs, pour des produits vendus par grandes quantités. Dans ces cas, la Société charge, s'il s'agit du beurre, une commission de 7c par boîte, du fromage, une commission de 5c par boîte, des autres produits, 2½ ou 5% selon le cas, etc. Mais est-il possible de vendre au détail aux mêmes conditions? Evidemment non.

La Société peut trouver son profit à faire, à une si petite marge de bénéfice, le commerce de gros, parce qu'elle vend dans une même semaine des milliers de boîtes de fromage et de beurre, et pas moins de 500 boîtes à la fois, des centaines de caisses d'œufs, des milliers de livres de volailles, de fèves, de sucre d'érable, etc. Elle peut réussir dans ces conditions à réduire les frais de manipulation, en outre le paiement est fait comptant, etc.

Il n'est pas besoin d'apporter grand nombre d'arguments pour démontrer que, nécessairement, elle doit charger à ceux qui commandent une boîte de beurre ou de fromage, quelques jambons, un gallon de sirop d'érable, 25 livres de fèves, un prix dépassant de quelques centins celui indiqué à la page du marché du "Bulletin des Agriculteurs." En effet, la vente par si petites quantités entraîne des frais supplémentaires qu'il faut couvrir. La manipulation est plus dispendieuse; il faut faire des dépenses additionnelles d'emballage, de correspondance, etc. C'est reconnu que le commerce de détail ne peut se faire avec profit, à moins que l'on ne charge 10% de plus que le prix coûtant de la marchandise.

Ces explications seront certainement comprises de tous les membres de la Société et de tous les lecteurs de notre journal. Et personne ne sera plus surpris que la Coopérative des Fromagers annonce dans une page du Bulletin des fèves à 16c la livre par quantité de 25 livres, tandis que dans la même semaine, elle n'a pu retourner que 14c par livre pour les milliers de livres de fèves qu'elle a vendues. Et il en est de même de tous les autres produits.

Mais, dans ces conditions, est-il de l'intérêt des sociétaires et du public en général de s'adresser à la Coopérative des Fromagers pour leurs achats au détail? Nous répondons oui, sans hésiter. Car nous ne croyons pas qu'il soit possible d'acheter ces mêmes produits — à qualité égale, bien entendu — chez le marchand de détail, au même prix.

Et la Coopérative des Fromagers, pour favoriser dans toute la mesure de ses forces, le consommateur, se fait toujours un plaisir de remplir les petites commandes aussi bien que les grosses, bien que, pour le raisons que nous venons d'indiquer, elle ne puisse accepter les unes et les autres au mêmes conditions.

AUGUSTE TRUDEL

# LES CULTIVATEURS A OTTAWA

## RÉSULTATS

Une imposante délégation de cultivateurs — en fait la plus nombreuse qui se soit jamais rendue à Ottawa — a été reçue par le Premier Ministre du Canada et quelques-uns de ses collègues du Cabinet Fédéral, le 14 mai. Nos lecteurs ont déjà pu lire dans les journaux quotidiens le détail des divers incidents de la "journée agricole" à Ottawa. Il est donc inutile d'y revenir. Les résultats nous intéressent bien davantage.

Quant au résultat immédiat, il est nul, du moins en apparence. Les cultivateurs du pays demandaient au gouvernement de ne pas appliquer la loi militaire aux fermiers, étant donné que la main-d'œuvre agricole n'est déjà pas suffisante pour exécuter l'ambitieux programme de surproduction tracé par le gouvernement lui-même. Celui-ci a répondu, par la voix du Premier Ministre, qu'il était encore plus important dans les circonstances actuelles, de remplir les cadres de l'armée d'outremer, pour empêcher la défaite, que d'entasser des vivres dans les greniers pour prévenir la disette, et qu'en conséquence il ne modifierait pas son programme.

C'est la réponse officielle. Mais à qui ferait-on croire qu'aussitôt la réponse donnée, l'affaire a été classée et oubliée. Cette immense délégation représentait trop bien le vrai sentiment de la classe agricole de tout le pays pour n'avoir pas fait une profonde impression. Et nous est avis que, longtemps après le départ des cultivateurs de la capitale, leurs demandes faisaient encore l'objet des profondes méditations des ministres et des membres du parlement. Le Premier Ministre a déjà promis, du reste, de donner considération particulière aux cas exceptionnels qui présenteraient des inconvénients sérieux. C'est presque un indice que le gouvernement, tout en maintenant en apparence son attitude rigide, est disposé à faire quelque chose. Dans tous les cas, le gouvernement n'aura pas de difficultés à trouver des cas exceptionnels, car dans les circonstances actuelles, ils sont plutôt la généralité dans toutes les parties de notre pays.

Mais admettons en définitive que le but principal n'a pas été atteint. Quel résultat pratique aura eu cette mémorable délégation? Les résultats sont nombreux et ils ont déjà été soulignés dans toute la presse du pays. La réunion a

donné occasion aux cultivateurs du Québec et de l'Ontario de se connaître, de prendre contact; elle sera peut-être le point de départ d'un rapprochement entre gens des deux provinces, etc. Mais il est un autre résultat que nous tenons à souligner tout particulièrement.

L'organisation de cette délégation prouve en effet à ceux qui, depuis des années, se dévouent à faire de l'organisation agricole dans notre province, en établissant soit des sociétés d'agriculture, soit des cercles agricoles, soit des sociétés coopératives, etc., qu'ils n'ont pas perdu leur temps. Ils n'ont pas encore atteint le succès définitif, mais du moins un résultat considérable.

Il importe en effet de noter que toute l'organisation de cette délégation dans notre province a été faite en moins de huit jours. Et pourtant, dans ce court espace de temps, il a été possible d'atteindre les centres agricoles les plus éloignés, de faire tenir des assemblées, de faire nommer des délégués, et à la date fixée, de réunir 2,000 cultivateurs, au bas mot, à Ottawa. Cela eut-il été possible il y a dix ans? Nous en doutons fort. C'est parce qu'il y a aujourd'hui dans chaque paroisse, ou un cercle agricole, ou une société d'agriculture, ou une coopérative locale, lesquelles sont en relations intimes avec leurs membres, que l'on a pu réussir. La Coopérative des Fromagers, pour sa part, a pu, à 12 heures d'avis, grâce à son journal, communiquer la nouvelle à ses 5,000 sociétaires.

C'est un plaisir de noter en passant que ceux-ci ont noblement répondu à son appel. Il y avait certainement dans la délégation au moins 500 de ses sociétaires. Et nous ne comptons que ceux qui ont visité son établissement, soit à l'aller, soit au retour. Les délégués ayant été choisis parmi les cultivateurs les plus en vue de chaque localité, l'on voit que la société recrute ses membres dans la meilleure classe agricole.

L'on voit donc combien il est important pour les cultivateurs d'avoir de puissantes organisations. Celles qu'ils ont actuellement ont démontré qu'elles pouvaient déjà faire beaucoup pour eux; il n'appartient qu'à eux de leur donner les moyens de pouvoir faire davantage.

La délégation à Ottawa n'aurait-elle servi qu'à démontrer que les cultivateurs doivent s'unir, se donner la main, s'organiser, ce serait déjà un résultat considérable.

JEAN TRUDEL.



## Règlements de la Commission d'achat concernant le fromage.

Il a été fait allusion la semaine dernière à certains règlements édictés par la Commission qui achètera, pour le compte des Alliés, tout le surplus de fromage, et probablement des autres produits laitiers, produits en Canada durant la saison qui s'ouvre. Nous croyons à propos de porter à la connaissance de nos lecteurs les plus importants de ces règlements.

Nous commençons d'abord par ceux qui intéressent tout particulièrement le producteur. Ils ont trait à la qualité du fromage, à la classification et à l'empaquetage.

1. "Il y aura trois catégories de fromage, déterminées suivant la qualité du produit, et désignées par les Nos 1, 2 et 3. Le fromage qui ne pourra être accepté dans l'une ou l'autre de ces catégories, sera classé comme "rebut" et acheté par la Commission, si elle le juge à propos, à un prix proportionné à sa valeur. *Il ne sera accepté aucun fromage dont la fabrication remonte à moins de 10 jours.*"

2. "Le fromage devra être empaqueté de façon jugée satisfaisante par la Commission. L'on pourra exiger que les boîtes soient entourées d'un cercle de fer; dans tous les cas, elles devront être livrées en bon ordre. Le fromage mal empaqueté sera mis dans une catégorie inférieure, quelle que soit sa qualité."

3. "Egalement les boîtes devront être marquées de la manière prescrite par la commission."

Celle-ci n'a pas encore fait connaître ses exigences à ce sujet, mais elles ne peuvent différer de celles de l'an dernier, c'est pourquoi nous croyons à propos de répéter les instructions données l'an dernier en ce qui concerne les différentes marques qui doivent être apposées sur les boîtes:

"Toute marque, tout chiffre, imprimés sur les boîtes, marque de fabrique, pesantueur, numéro de lot, numéro de série, doivent être en caractères très nets et très lisibles. Les chiffres doivent avoir au moins trois-quarts de pouce de hauteur. Aucune marque ne doit être écrite à la mine."

Voilà quelques recommandations dont les fabricants en particulier feront bien de prendre note. Cela évitera en toutes circonstances des ennuis à tous les intéressés, et souvent des pertes très lourdes.

Les autres règlements concernent plus particulièrement les commerçants qui vendent directement du fromage à la Commission, mais il est bon tout de même que nos lecteurs aient au moins une notion générale de la façon dont se fait le commerce de fromage.

4. "La commission paiera le fromage aux vendeurs sur production des factures, connaissances, certificat du peseur public et du classificateur, en outre sur production d'un état détaillé de la pesantueur de chaque lot, fourni par le fabricant et le vendeur. *Tous les frais accessoires à la vente devront avoir été préalablement payés.*"

5. "S'il arrivait que l'expédition du fromage acheté par la Commission se fasse plus de trois semaines et trois jours après l'inspection, la commission paiera aux vendeurs des frais d'entrepôt au taux ordinaire, l'intérêt sur le capital engagé à raison de 6% l'an, également les frais d'assurance au taux régulier, mais *seulement à compter de l'expiration de ce délai de trois semaines et trois jours jusqu'au moment de l'expiration.*"

6. "Les vendeurs devront livrer le fromage sur les quais à leurs frais, quand ils en seront requis par la Commission. La préparation des boîtes suivant les exigences de la Commission sera également à leur charge."

7. "Comme les classificateurs de la Commission ne peuvent examiner que quelques échantillons de chacun des lots expédiés, les vendeurs seront garants de la qualité, de la pesantueur, des lots compris dans chaque consignment, nonobstant l'inspection déjà faite à Montréal, de la même façon que si le fromage avait été vendu pour être livré et inspecté à Londres."

8. "Tout marchand qui voudra vendre du fromage à la Commission devra être porteur d'une licence de marchand de produits en gros, émise par la Commission des Vivres du Canada."

La simple lecture de ces règlements fait facilement comprendre pourquoi le producteur ne peut toucher pour son produit le plein prix fixé par la Commission. Tous les frais accessoires à la vente — et l'on voit qu'ils sont nombreux — étant à la charge des vendeurs, il n'est que juste que ceux-ci retiennent, sur le prix payé, une proportion suffisante pour être dédommés et en même temps être rémunérés de leur travail.

FROMAGER.



## QUESTIONS ET REPONSES

*1ère question.* — Il vient de m'arriver toute une couvée de 126 poussins; je serais prêt à ne rien épargner pour les bien élever. Quelle nourriture devrais-je leur donner d'abord?

*Réponse.* — Durant la première dizaine, accordez-leur cinq repas par jour: un de pain trempé dans l'eau puis asséché par la pression de la main, un de riz ébouillanté, un d'œufs cuits dur, un de gruau granulé et enfin une pâtée à base de légumes cuits en charpie et épaissie avec du gru de blé. En même temps, donnez-leur comme breuvage de l'eau pure et du lait. Ne négligez pas non plus la verdure et le gravier ou les menues miettes de coquillages et d'os. Il faudra ensuite passer lentement ou par degrés de ce régime à celui du grain.

*2ème question.* — Est-il encore temps de mettre couvrir des poules?

*Réponse.* — Non; les poullets qui viennent au monde après le 15 mai ne sont pas payants. Ils arrivent ensuite trop tard pour tout. Ils se font saisir trop tôt par les froids de l'automne et ne font plus rien de bon, ni comme gibiers de table, ni comme poudues d'hiver, non plus que comme reproducteurs pour l'année suivante.

*3ème question.* — Je crois que ma clientèle est exigeante; elle me reproche souvent de ne pas lui livrer des œufs strictement frais. Pourtant ils n'ont sûrement jamais plus que huit jours d'âge, lorsque je les lui porte. Qu'est-ce qui pourrait les déprécier ou faire croire qu'ils sont vieux?

*Réponses.* — Rien de plus délicat que les œufs. Les enlevez-vous assez tôt des poulaillers? Les conservez-vous frais à la maison? Avez-vous soin de les tenir éloignés de toutes odeurs fortes, telles que celles des oignons, du pétrole, des légumes pourrissants? Il faut se défier de tout à cette époque où la température est plus douce, surtout des malfaisantes poules couveuses.

*4ème question.* — Mes poules, qui ne voulaient pas couvrir quand je le voulais, sont maintenant toutes collées aux nids; elles y tiennent comme des enragées. Que faire pour les guérir de ce mal?

*Réponse.* — Le meilleur moyen de guérir des poules qui s'obstinent à couvrir est de les enfermer dans des cages ajourées de toutes parts, en dessous comme partout autour; ces cages, de deux pieds en tous sens, peuvent être confectionnées en lattes et suspendues au milieu du poulailler. Pendant que les malades y sont enfermées, il faut les bien nourrir et abreuver.

*5ème question.* — Je voudrais me construire des cabanes d'élevage pour mes poussins. Quels devraient en être le modèle et la grandeur?

*Réponse.* — Une simple boîte de 3 x 3 pieds, avec toit-couvercle incliné et s'ouvrant en arrière, suffit à abriter de vingt à trente poulets pendant leurs premiers mois. Dans la façade est pratiqué un guichet, surmonté d'une fenêtre vitrée puis de quelques trous en guise de ventilateurs. Et c'est tout. On peut la garnir de quelques juchoirs pour plus tard.

*6ème question.* — Mon mari a voulu tuer notre coq l'autre jour, lors d'une grande visite; mais je m'y suis opposée, par crainte que son départ ne fit baisser la ponte des poules. Mais on me dit de toutes parts que j'ai eu tort. Qui a raison?

*Réponse.* — Ce sont eux qui ont raison. Maintenant que vous n'avez plus d'œufs pour l'incubation, le coq est inutile dans votre poulailler, même il y est devenu une nuisance. En continuant à féconder les œufs, il les rend moins aptes à être conservés et voilà tout. Quant à la ponte, elle ne sera sûrement pas affectée par sa disparition; l'expérience est là pour garantir qu'il n'en sera rien.

*7ème question.* — Plusieurs de mes poussins meurent de diarrhée crayeuse. Quoi faire pour arrêter le mal?

*Réponse.* — Si vous palpez au bassin postérieur du poussin une partie dure, grosse comme un pois, une fève ou même comme une noisette, il faut l'opération; il faut en délivrer le malade en pratiquant une incision un peu plus bas que l'anus et, par pression, la faire sortir; puis couvrir si l'ouverture a été trop grande. La guérison est ensuite instantanée. Si vous ne palpez rien, mettez de la teinture de fer dans le breuvage et redoublez de bons soins; vous en sauverez ainsi un certain nombre.

*8ème question.* — J'ai envie de vendre presque toutes mes poules au commencement de juin, afin d'offrir ensuite tout leur espace à mes poulets; je ne me réserverais alors que juste ce qu'il me faudrait de poules pour continuer mon élevage et me fournir d'œufs. Pensez-vous que je ferais bien?

*Réponse.* — Vous feriez très bien. Des poules en été ne paient généralement pas, à moins que l'on ne soit dans des conditions exceptionnelles. Surtout, comme vous le dites, vous seriez ensuite à l'aise pour continuer votre élevage, surtout après avoir entièrement nettoyé votre poulailler et avoir ensemencé votre cour à l'intention des jeunes.

L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE.

# ELEVAGE

## Pour engraisser des veaux qui se- ront classés No 1

J'ai reçu la lettre suivante qui ne manque pas d'intérêt :

Monsieur,

Je vois dans un numéro du "Bulletin des Agriculteurs" que vous vous ferez un plaisir de répondre aux demandes de renseignements concernant l'élevage des animaux. Je me permets donc de venir vous demander quelques conseils sur le meilleur régime à suivre pour l'engraissement des veaux. J'ai appris que vous avez donné des renseignements à ce sujet dans le Bulletin, mais nous n'avons pas eu ce numéro. D'abord, je vous prierais de ne pas trop rire à la pensée qu'une jeune fille s'occupe de ces choses, mais, en temps de guerre, bien des choses sont permises.

Ma famille a engraisé, ce printemps, plusieurs veaux qui ont été vendus à la Société des Fromagers et aucun n'a été classé No 1. J'ai prétendu qu'on pouvait faire mieux que cela. Alors on m'a abandonné un veau qui a aujourd'hui 4 jours, en me disant de l'engraisser comme je l'entendrais.

Quelle quantité de nourriture donner ? Devrais-je en donner tant que l'animal en voudra ? Combien de repas par jour ? Peut-on donner d'autre nourriture que du lait ? J'espère, monsieur, que vous voudrez bien répondre à ces questions. Vous m'obligeriez beaucoup et vous contribueriez à faire rompre avec Dame Routine qui est trop aimée à . . . . . Si je réussissais à faire classer ce petit animal No 1, les plus entêtés seraient obligés d'admettre que les conseils des confrenciers ont du bon. Je compte sur vous pour obtenir ce succès.

Acceptez d'avance mes remerciements et croyez-moi, monsieur,

Votre dévouée,

X . . .

Je me suis empressé de répondre directement à mademoiselle X . . . mais je crois que sa lettre peut prêter à quelques réflexions utiles. Elle voudra bien m'excuser de mon indiscrétion.

Et tout d'abord, je n'ai pas eu la moindre intention de rire de ce qu'une jeune fille s'occupe d'engraisser les veaux. Ne vous excusez pas,

mademoiselle. Même en temps de paix, votre geste ne sera pas risible et, très sincèrement, je vous avoue que je l'admire. Une fille de cultivateur est à sa place à l'étable, comme au jardin, au poulailler et au rucher. Et s'il faut se mouler de quelqu'un, ce n'est assurément pas des courageuses jeunes fermières qui font leur devoir, mais de toutes les mijaurées qui ont honte de faire ce qu'on fait leurs mères et leurs aïeules.

Ce que je trouve de particulièrement intéressant dans cette lettre, c'est le désir manifesté de faire mieux, c'est l'ambition de réussir à mettre sur le marché un veau qui sera classé No 1. Bien des hommes, hélas ! n'ont pas l'amour-propre de cette jeune fille et se résignent trop facilement à ne pas faire de progrès. Il faut reconnaître que la classification de la Société agricole des Fromagers est la cause de ce désir de progrès. Si les veaux avaient été vendus ailleurs et payés un prix moyen, personne n'aurait songé à essayer de faire mieux.

La demande de renseignements de Mlle X . . . pourrait être faite par beaucoup d'autres, puisque le dernier Bulletin nous apprend que le poids moyen des veaux reçus à la coopérative est de 66 livres (poids mort). Il est donc important d'y répondre publiquement. Je n'ai la place que de le faire brièvement, mais j'y reviendrai plus tard, si c'est nécessaire.

**Comment engraisser des veaux pour qu'ils soient classés No 1 ?**

Je tiens d'abord à déclarer que bien des veaux provenant de mauvais reproducteurs, de vaches chétives et dégénérées ne pourront jamais — quoiqu'on fasse — être classés No 1. Pour les autres, on doit pouvoir arriver assez souvent. En tout cas, on peut souvent faire mieux.

a) **Le lait entier**, tel que sortant du pis de la vache, doit être donné pendant une quinzaine de jours. Cela est absolument nécessaire non seulement pour faire faire des gains satisfaisants, mais encore pour la santé même de l'animal. Ensuite ? La question est plus embarrassante. Quand le lait vaut \$2.00 les 100 livres, j'ai toujours quelque scrupule à conseiller de donner aux veaux du lait qui serait reçu avec tant de plaisir à la fabrique. Je connais des beurriers qui commencent à envoyer les petits veaux à tous les

diabes. Il faut reconnaître cependant que pour faire du veau No 1, bien gras et bien blanc, rien ne vaut le lait entier. Aux débutants, il faut conseiller évidemment ce bon lait qui permet d'obtenir plus facilement les meilleurs résultats. Mais je crois que les engraisseurs expérimentés pourraient, sans nuire à la qualité du veau, remplacer le lait entier, en tout ou en partie, avec du lait écrémé pasteurisé. Dans ce dernier cas, il faut remplacer le gras du lait enlevé par de la fécule de pomme de terre ou de l'amidon de blé d'Inde. La dose à employer est de une once par pinte au début, c'est-à-dire à 15 jours; on peut l'élever jusqu'à deux onces et plus à la fin de l'engraissement. A la rigueur, les farines d'avoine et d'orge (la fleur seulement) peuvent être employées en bouillies bien cuites. La fécule et l'amidon doivent aussi être employés après cuisson dans une petite quantité de lait écrémé.

b) **La quantité de lait à donner** varie avec le poids de l'animal et va sans cesse en augmentant. Il faut en donner assez pour que l'engraissement soit rapide, mais pas de trop pour ne pas provoquer de diarrhée. D'après des relevés faits dans de nombreux engraisements, je crois que l'on peut se baser sur les données suivantes: **1 livre de lait par 6 livres de poids vif.** Ainsi un veau de 60 livres doit recevoir 60 :- 6 = 10 livres de lait par jour. Lorsqu'il pèsera 90 livres, il devra recevoir 90 :- 6 = 15 livres.

Il y a des veaux qui ont plus d'appétit les uns que les autres.

c) **Le nombre des repas** doit être très grand au début. Le veau a, à ce moment-là, un estomac très petit. Il ne peut prendre une grosse quantité à la fois. Le mieux serait de donner six repas au début, puis de diminuer de un repas par semaine, jusqu'à trois. Il faut alors maintenir ces trois repas, et les donner le matin, à midi et le soir à heures régulières.

d) **L'engraissement** doit être poursuivi jusqu'à ce que le veau pèse plus de 120 ou 130 livres et qu'il soit gras, réellement gras. Il faut mener l'engraissement 6 semaines et plus si cela est nécessaire. Un veau est trop pesant seulement lorsqu'il pèse plus de 180 livres poids vif.

Avec du lait entier un veau peut augmenter en moyenne de deux livres par jour. Il y en a qui ont fait des gains quotidiens de plus de quatre livres. Un veau, en 50 jours, doit bien plus que doubler son poids à la naissance.

JOSEPH PASQUET,

Professeur de Zootechnie,  
Ecole d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière

## Pour vendre avec profit les veaux classés No 1

A la suite du très intéressant article de notre collaborateur, il convient, ce nous semble, d'ajouter quelques remarques sur la manière de préparer les veaux pour le marché. Rien ne servirait en effet de faire l'engraissement suivant toutes les règles de l'art, si l'éleveur ne prend pas ensuite les mesures nécessaires pour les faire parvenir sur le marché en parfait état.

Or, nous sommes précisément à une période critique: celle des chaleurs. Nous en avons déjà eu d'assez fortes et elles ne feront qu'augmenter à mesure que la saison avancera. Or, il y a, durant cette période, des précautions particulières à prendre.

Nos lecteurs qui auront suivi les conseils de M. Pasquet ne nous expédieront pas des veaux trop maigres. Nous n'en voulons pas non plus, particulièrement à cette saison-ci. En effet, ces animaux n'ont pas la chair ferme et celle-ci ne peut en général résister à la chaleur, de sorte que le propriétaire d'un animal de cette qualité ne peut faire que des pertes. Il est donc bon de prévenir les éleveurs qui seraient sur le point de succomber à la tentation d'abattre les veaux avant que la période d'engraissement soit terminée.

Voici encore quelques autres points qu'il ne faut pas négliger:

Après l'abatage, le veau doit être suspendu par les pattes de derrière jusqu'au moment de l'expédition. Comme l'abatage se fait ordinairement le soir, c'est dire que l'animal doit rester suspendu jusqu'au lendemain matin, ou environ 12 heures. Si l'on ne se soumet pas à cette règle, les veaux abattus chaufferont durant le trajet, du point de chargement à la ville, et ils arriveront souvent dans un état de décomposition qui les rendra impropres à la consommation, ou dans tous les cas, ils ne seront plus dans les conditions pour être classés et vendus comme des veaux de première qualité.

La fressure (forçure) doit être détachée immédiatement après l'abatage, bien lavée à l'eau froide et laissée suspendue jusqu'au moment de l'expédition, afin qu'elle puisse se bien égoutter. Le moment venu d'emballer le veau, la fressure est remise à l'intérieur, après avoir été enveloppée dans du papier parchemin ou roulée dans du coton à fromage.

Quelques cultivateurs se font fi de toutes ces remarques et croient qu'ils finiront toujours bien par "en passer." C'est une mauvaise pratique. Les règlements de la ville de Montréal sont très sévères et nous pouvons dire que, pas plus tard que la semaine dernière, plusieurs veaux qui n'étaient pas propres à la consommation ont été confisqués.

Pourquoi donc s'exposer à faire des pertes totales, alors qu'un peu de soin pour l'engraissement, l'abatage et l'expédition permettrait à l'éleveur de faire de si beaux profits.



# La Délégation des Fermiers

## UNE INTERVIEW

Bien que le premier ministre ait refusé péremptoirement d'acquiescer à leurs desiderata, les cultivateurs du Québec sont rentrés dans leurs foyers avec la satisfaction d'avoir fait de la "bonne besogne."

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici la portée de ce voyage protestataire pas plus que d'en donner le détail. Un très grand nombre de sociétaires de la Coopérative des Fromagers y assistaient et les journaux, du reste, ont fait une grande place dans leurs colonnes au récit de ce mouvement. Nous voulons simplement signaler, pour le moment, quelques impressions de voyage que l'honorable ministre de l'Agriculture a confiées à un reporter québécois. C'est un si limpide exposé de la situation que nous nous en voudrions de ne pas le citer, fût-ce en entier textuellement, avant tout autre commentaire sur ce voyage que l'on peut considérer sans exagération comme l'un des plus gros événements de notre histoire agricole et... nationale.

Le ministre, on le sait, a été brillant, si l'on veut bien nous excuser le caractère poncif de cet adjectif. Il a été l'homme de la situation. Il la résume ainsi:

"Les journaux ne donneront jamais une idée complète," nous dit M. Caron, "de la délégation et du poids qu'elle aura sur les rapports futurs entre les habitants des deux provinces. L'échange d'opinions et d'idées entre les délégués canadiens-français du Québec et les fermiers anglais d'Ontario a fait plus de bien dans 24 heures que cent mouvements de la bonne entente."

"Il y a maintenant dans la province voisine 3.000 fermiers intelligents et instruits, placés à la tête de leur profession, qui se feront fort, en toute occasion, de chanter les louanges de la province de Québec."

### La supériorité de nos cultivateurs

"Il faut dire aussi que la délégation du Québec a créé une belle et profonde impression par son excellente tenue. Il y avait à Ottawa 2.000 cultivateurs de toutes les parties de la province et l'on peut dire, sans exagération, qu'ils ne le cédaient en rien à leurs confrères de la province d'Ontario."

"Un bon nombre d'entre eux pouvaient s'exprimer facilement dans les deux langues, ce qui leur donne une supériorité marquée sur leurs voisins."

"Cette délégation a été une fière revendication de l'attitude prise par le Québec et les fermiers de

l'Ontario ne se sont pas gênés pour le proclamer. Et comme preuve on peut citer la décision qu'ils ont prise de faire signer partout des requêtes qui seront remises à leurs députés leur demandant de démissionner parce que ces derniers ne sont pas en accord avec le sentiment public."

### Les résultats

"Quant aux résultats, nous déclare M. Caron, se rapportant à l'application de la loi du service militaire, malgré le refus formel de sir Robert Borden, il n'en reste pas moins vrai que l'importance de la délégation et le nombre de ses membres ne pourront manquer de peser sur les décisions futures du cabinet."

"M. Borden, malgré tout, sera nécessairement obligé de modifier l'application de la loi, sinon la loi elle-même. Le gouvernement tâchera, en autant qu'il lui sera possible, d'exercer une sage discrétion et de n'appeler qu'en dernier lieu ceux dont les services sont indispensables à la famille et à la culture de leur terre."

### L'Attitude des nôtres et des Ontariens

"Un fait curieux se dégage de cette délégation: c'est l'attitude modératrice adoptée par les délégués du Québec tandis que leurs confrères d'Ontario étaient très irrités et plutôt disposés à ne pas ménager leurs anciens amis."

"On a particulièrement remarqué dans la capitale la tenue digne et paisible de toute cette immense assemblée de cultivateurs. Les journaux d'Ottawa en ont fait une mention toute spéciale. Le "Citizen" lui-même déclarait le lendemain que jamais encore une délégation n'avait attiré autant l'attention par sa tenue irréprochable."

### On admire nos chefs et nos prêtres

"Il fallait voir défilier par quatre de front ces milliers de braves cultivateurs se rendant au Parlement, dans un ordre presque militaire, pour bien les apprécier."

Et l'honorable M. Caron nous cite mains incidents significatifs. Ainsi un cultivateur ontarien déclarait à un Canadien-français:

"De vous voir ainsi dirigés par votre représentant dans le gouvernement provincial et accompagnés de plusieurs de vos pasteurs, il y avait, en effet, plusieurs prêtres dans la délégation, c'est un spectacle de nature à vous encourager et à vous consoler dans la situation actuelle, tandis que chez nous le ministre et nos pasteurs se désintéressent de l'agriculteur et de ses fils pour suivre M. Borden dans sa politique de guerre à outrance."

ARMAND LETOURNEAU.

# PROPOS ET COMMENTAIRES



## OMELETTES @ CIE

Le devoir de nos vaillantes fermières est tout particulièrement indiqué ces jours-ci: élever beaucoup de beaux poulets.

C'est en elles que nous plaçons l'espoir de manger de ces délicieuses omelettes qui font un si grand bien par où elles passent et qui remplacent avantageusement les viandes — que nous consommons en trop grandes quantités, nous, "Canayens," peuple né de héros, comme il est dit dans les discours de la St-Jean-Baptiste.

Que nos mères se "forcent" donc,  
Qu'elles "forcent" leurs poules !

Nous sommes dans un temps de "forçage." Quelqu'un qui sait très bien faire "forcer" les autres nous l'a dit l'autre jour à Ottawa.

Chaque petit poulet qui "bêche" de sa coquille est un petit allié qui nous permettra de lutter contre la famine. Et la famine, on peut être sûr d'en subir les rigueurs avant longtemps. Vive alors l'homme qui aura un plein poulailler de ces petites machines à faire de la viande et des œufs.

## A L'ORDRE DU JOUR

Disait un orateur canadien-français à la réunion préliminaire des délégués du Québec à Ottawa la semaine dernière:

"S'il est juste et bien de citer à l'ordre du jour celui des vaillants soldats qui verse héroïquement, dans les Flandres, un sang généreux pour la défense de la liberté humaine, il est non moins juste et non moins sage de citer à l'ordre du jour l'infatigable agriculteur qui peine et sue dans les sillons pour fournir la première munition de toutes: du pain."

C'est une phrase de discours, mais c'est très joliment dit et combien c'est vrai !

Seulement se rend-t-on bien compte de cette vérité?...

## UNE "HISTOIRE" VRAIE

Douze vaches à lait passaient près du cadavre d'un veau abandonné au bord du chemin, pour se rendre à l'endroit où se faisait la traite. Chaque fois, elles respiraient donc pendant quelques instants, un air infect provenant de ce cadavre en putréfaction.

Or il arriva que le lait de ces vaches dégageait une odeur intolérable. On enterra le cadavre et aussitôt le lait reprit ses qualités normales.

Conclusion: le lait absorbe avec une grande facilité les odeurs.

Un séjour de quelques heures suffit pour qu'il s'imprègne des substances odorantes qui se trouvent dans le voisinage. De curieux essais ont été faits avec le goudron, la térébenthine, la fumée de tabac, le musc, le camphre, les oignons, le poisson pourri, etc. Les échantillons laissés à proximité furent complètement imprégnés au bout de huit heures et ils les conservent pendant quatorze heures environ.

Le lait peut contracter une mauvaise odeur alors qu'il est dans le pis de la vache. L'action des aliments consommés sous ce rapport est bien connue. Ce qui l'est moins, c'est l'influence des odeurs respirées par la vache. Le trait cité plus haut en donne la preuve.

Ce n'est donc pas sans raison que l'on recommande une extrême propreté dans les étables, une très grande pureté.

Ceux qui ont des reproches à se faire sous ce rapport, c'est-à-dire ceux qui possèdent une étable défectueuse feraient bien de se prévaloir de l'offre du ministère provincial de l'Agriculture, lequel, sur demande, enverra absolument gratuitement un expert visiter cette étable et donner les conseils requis.

ARMAND LETOURNEAU.

# LA MAIN D'OEUVRE AGRICOLE

## BUREAU DE PLACEMENT

La délégation des cultivateurs à Ottawa ne paraît pas avoir convaincu le gouvernement Fédéral qu'il doit modifier sa politique au sujet du service militaire. Si donc ce dernier s'en tient à sa décision première, la crise de la main d'œuvre agricole ne fera que s'accroître. En effet, en comptant les fils de cultivateurs et les ouvriers de ferme de 20, 21 et 22 ans, il y avait déjà rareté; sans eux, la situation devient tout simplement périlleuse.

Le ministère provincial de l'Agriculture a, depuis longtemps déjà, pris des mesures efficaces pour parer à la situation. Il veut assurer aux cultivateurs, autant qu'il sera possible, toute la main-d'œuvre dont ils auront besoin, durant la saison de production. A cette fin, il a institué un bureau de placement agricole. Le directeur de ce bureau vient justement de faire dans tous les journaux de notre province une grande campagne de publicité. Il fait appel aux habitants des villes, des villages, aux professionnels, ouvriers, commerçants, industriels, étudiants, de venir porter secours aux cultivateurs. Les élèves des écoles ont été sollicités de s'enrôler — volontairement pour une fois — dans la grande armée des "soldats du sol." Il fait plaisir de constater que ceux-ci ont répondu noblement à l'appel.

Ce bureau de placement agricole a fait en outre publier des formules qui doivent être remplies par ceux qui veulent prendre de l'ouvrage sur une ferme. Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de gens, les uns ayant déjà l'expérience du travail de la ferme, les autres étant sans emploi, ou encore prêts à renoncer, pour quelques mois, à leurs occupations ordinaires, offriront leurs services. Mais ce n'est pas suffisant pour assurer le succès du bureau de placement.

Il faut que les cultivateurs, que ceux qui se plaignent de n'avoir pas la main-d'œuvre voulue, fassent leur part du travail. Or leur part, en l'occurrence, elle ne comporte de démarches ni coûteuses ni ennuyeuses. Le bureau de placement agricole a fait également publier une for-

mule qui doit être remplie par le cultivateur ou le fermier qui a besoin de main-d'œuvre. Cette formule, une fois remplie et signée, on peut la déposer au comité paroissial de surproduction, ou bien encore l'adresser directement au directeur de la main-d'œuvre agricole, ministère de l'Agriculture, Québec.

Combien ont utilisé ce moyen si simple de s'assurer des aides durant le temps des semences? Nous regrettons de le dire, mais il semble qu'en général les cultivateurs négligent trop souvent le concours officiel qui leur est offert si volontiers. Nous serions fort surpris qu'en ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, la demande eût excédé l'offre. Combien de cultivateurs, qui se plaignent de n'avoir pas le personnel requis pour exploiter leurs fermes, n'ont jeté qu'un regard distrait sur l'annonce du directeur de la main-d'œuvre agricole?

N'est-ce pas du reste le reproche qui a été fait dans certains journaux, et nous croyons même jusque dans l'enceinte du Parlement à Ottawa, aux cultivateurs qui se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre. "Vous vous plaignez de manquer de bras, dites-vous, et cependant, dans telle et telle province, des milliers de personnes ont offert leurs services et elles attendent encore qu'on réponde à leur offre. C'est donc un indice que la crise n'est pas si aigue que vous le dites."

Nous ne voudrions pas que les cultivateurs de la province de Québec s'exposent à un tel reproche. La situation n'a pas été exagérée, bien au contraire. Mais au moins que les cultivateurs prennent les moyens de bénéficier de tout ce que l'on fait pour leur trouver de la main-d'œuvre.

Il ne faut pas négliger le précieux concours du ministère de l'Agriculture de la province de Québec qui offre si à propos de mettre en relations employeurs et employés.

"COOPERATEUR."



## APPEL AUX APICULTEURS

**GARDEZ PLUS D'ABEILLES.**

**GARDEZ-LES MIEUX.**

**PRODUISEZ PLUS DE MIEL.**

Jamais, avant aujourd'hui, l'apiculture n'a eu une telle occasion de prouver son utilité; elle est le seul moyen à employer pour sauver des milliers de tonnes de miel qui chaque année se perdent dans l'air. Chaque apiculteur doit y aider en faisant produire davantage à ses abeilles.

### *Il faut plus de miel.*

Il doit y avoir une augmentation dans la production de tous les produits alimentaires, mais la crise sucrière est une des plus aigues. Il faut donc plus de miel.

### *Comment peut-on augmenter la production ?*

On ne peut dire encore si les fleurs produiront un abondant nectar. Cependant, l'insuccès de la récolte dépend plus souvent du manque de soin, que du manque de nectar. L'apiculteur doit préparer ses abeilles pour qu'elles soient prêtes à ramasser le nectar à temps.

### *Nous sommes actuellement au temps critique.*

Le bon apiculteur doit faire deux choses: préparer ses colonies pour qu'elles soient fortes, au temps de la miellée. Autant que possible, empêcher l'essaimage en divisant ses ruches. Il faut de suite s'occuper de ces questions, quelques jours de retard peuvent diminuer votre récolte de moitié.

### *Que faut-il aux abeilles pour atteindre rapidement le maximum de leur force.*

Il leur faut trois choses. Des provisions en abondance, de l'espace pour le nid à couvain, et de la protection contre le froid et les grands vents.

Lorsqu'arrive le temps de la miellée, chaque colonie devrait posséder huit ou dix cadres de couvain.

Avec vigilance, préservez vos ruches des maladies. Achetez tout ce dont vous avez besoin maintenant et d'une seule fois. Cela vous reviendra moins cher, et sera plus expéditif. Vendez ou donnez à bail les colonies dont vous ne pouvez avoir soin; quelques ruches bien entretenues vous paieront plus que plusieurs négligées.

Cet appel a été lancé aux Etats-Unis par le Ministère de l'Agriculture, à Washington. Nous n'avons fait qu'en traduire les grandes lignes. Il y a quelque temps, nous avons parlé de la chose: aujourd'hui, sous une autre forme, nous revenons à la charge.

Si nous nous sommes servis de l'exemple de nos voisins pour vous faire ce deuxième appel, ce n'est pas dans le but de les copier, mais plutôt en vertu de cet adage qui dit qu'on n'est jamais prophète chez soi. Si donc les américains, que l'on dit si pratiques, reconnaissent l'importance de l'apiculture et les services que peut rendre le miel, c'est que cela leur a été clairement démontré.

Apiculteurs: gardez plus d'abeilles et ayez-en bien soin. Il y va de l'intérêt national et de votre intérêt pécunier. Nous sommes prêts à vous aider. *Il y a au ministère de l'Agriculture de Québec, un service d'apiculture* où nous serons toujours heureux de vous aider en vous donnant tous les renseignements que vous désirerez. Nous avons par toute la province des inspecteurs de ruchers qui sont à votre service. Ecrivez, nous nous efforcerons de vous être utiles.

C. VAILLANCOURT,  
*Chef du Service de l'Apiculture.*



# NOTES



## LE FROMAGE

(Feuilles d'envoi)

Ces feuilles d'envoi que nous avons si souvent recommandé aux fabricants de fromage d'envoyer avec chaque expédition, prennent cette année une importance exceptionnelle.

Ceux qui auront lu avec soin les règlements de la Commission d'achat, que nous publions sur une autre page, l'auront remarqué. En effet, la commission exige cette année que le vendeur lui fournisse en même temps qu'une liste, faite à ses entrepôts, énumérant la pesanture de chaque boîte de fromage comprise dans un lot, la feuille même d'envoi qui lui a été fournie par l'expéditeur.

Et si le vendeur ne peut fournir cette feuille, qu'arrivera-t-il? C'est que la Commission pourra refuser d'accepter le lot qui lui est offert, jusqu'à ce que le vendeur se soit conformé à ses conditions. Celui-ci devra se mettre en correspondance avec l'expéditeur. Dans l'intervalle, le fromage restera aux entrepôts, les patrons ne seront pas payés, les frais s'accumuleront, etc... Et dans tous les cas, ce sera le producteur qui fera la perte.

Donc pour éviter des retards et des ennuis de toutes sortes, que l'on prenne dès maintenant bonne note de ce règlement de la commission et que l'on s'en souvienne, chaque fois que l'on expédiera du fromage: il faut envoyer en même temps une feuille d'envoi, indiquant la marque du lot de fromage, le nombre de boîtes qui le composent, et la pesanture exacte de chacune de ces boîtes.

## SUCRE D'ERABLE

Nous prions nos lecteurs de bien remarquer à la page du marché les prix qui ont été retournés cette semaine aux producteurs par la Coopérative des Fromagers. Comme on le voit, ils sont très avantageux. Avis donc à ceux qui auraient une certaine quantité de sucre de la dernière récolte à disposer.

## ANNONCE

Une petite annonce dans "Le Bulletin des Agriculteurs" rapportera toujours bénéfice. Bon nombre de cultivateurs en ont fait l'expérience avec succès.

Les éleveurs qui ont des animaux de race à vendre ne peuvent certainement pas trouver de meilleur intermédiaire. Rappelons-nous que le Bulletin est reçu chaque semaine par 5,000 cultivateurs de la province de Québec.

## VOLAILLES VIVANTES

C'est le temps de vendre avec profit les volailles vivantes, qui sont bien grasses. La demande est bonne.

Il ne faut pas oublier que la Coopérative des Fromagers fournit gratuitement les cages nécessaires pour l'expédition à ceux qui en font la demande.

## PETITES ANNONCES

### A VENDRE

**Terre** de 66 arpents (sol propice à jardinage), située à dix minutes de la Ville de Shawinigan Falls, sur la route macadamisée des Trois-Rivières à Shawinigan:

Maison et bâtiments de ferme en bon ordre; roulant de culture complet; en outre 200 voyages de fumier rendus sur les lieux.

Chance exceptionnelle pour prompt acheteur. S'adresser à

**A. E. GUILMETTE,**  
Shawinigan Falls.

**Cochon reproducteur Tamworth**, enregistré, âgé d'un an et demi. Prix: \$65.00.

**HARVEY DEMERS,**  
St-Agapit Sta., Co. Lotbinière.

**Porcelets Yorkshires**, enregistrés, mâles et femelles, nés le 26 mars, en très bonne condition.

**ALPHONSE MICHAUD,**  
Plessisville, Co. Mégantic.

## VENTES AVANTAGEUSES

La Coopérative des Fromagers a vendu cette semaine à des prix avantageux, les produits suivants:

### ŒUFS

Pour le compte de:

**LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE** de St-Alphonse de Caplan, comté Bonaventure, 9 caisses d'œufs, contenant 262 douz. 7, classés comme suit: 130 douz. et 2 frais, 132 douz. et 5 No 1; ces œufs ont rapporté \$90.25.

### VEAUX

Pour le compte de:

**NOE HOULE**, Princeville, comté Arthabaska, 2 veaux, classés No 1, pesant 173 livres, qui ont rapporté \$30.13.

**CELESTIN MORIN**, St-François, comté Montmagny, 1 veau classé No 2, pesant 78 livres, qui a rapporté \$12.00.

# DE LAVAL

LA SPÉCIALITÉ DE LAVAL :

## Appareils et Fournitures pour Beurreries, Etablissements de Laiterie, Fromageries

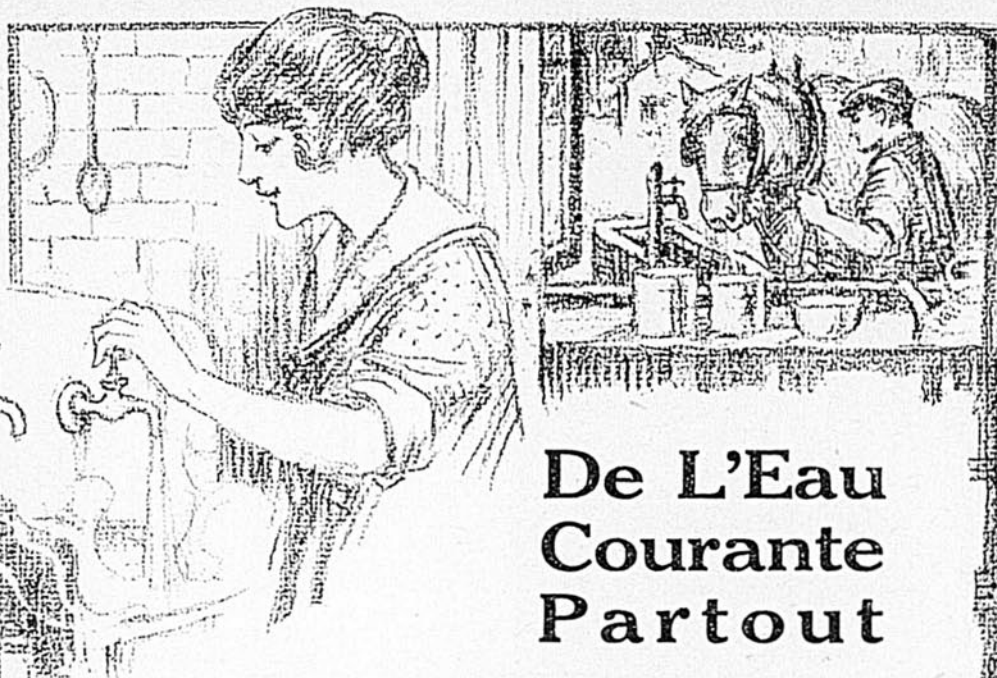
FABRICATION DE LA CREME A LA GLACE,  
ET LAITERIES DE FERMES

- |  |  |
|--|--|
| Bassins à crème Alpha  | Séparateurs à crème De Laval                       |
| Bassins à fromage Alpha  | Séparateurs à petit-lait De Laval                  |
| Bassins de réception Alpha                                       | Clarificateurs à lait De Laval                     |
| Presses à fromage Alpha  | Emulseurs De Laval                                 |
| Engins à gazoline Alpha  | Réservoirs de beurrerie en cyprès                  |
| Barattes de laiterie   | Réservoirs en acier galvanisé                      |
| Malaxeurs à beurre   | Boîtes à beurre, tous genres                       |
| Moules à beurre  | Baratte et malaxeur à beurre combinés              |
| Appareil à transporter le beurre                                 | Pompes, tous genres                                |
| Séparateurs à crème  | Agitateurs   |
| Bidons à lait pour fabrique                                      | Pasteurisateurs                                    |
| Silos "Idéal" à fourrage vert                                    | Peseurs de lait écrémé                             |
| Bouilloires et engins  | Refroidisseurs à lait et à crème                   |
| Hache-ensilage et souffleur                                      | Tuyaux et raccords sanitaires                      |
| Installation d'étables   | Réchauffeurs à lait                                |
| Bidons à lait et à crème   | Bouteilles à échantillons pour épreuve<br>composée |
| Poulies, arbres de couche, supports                              | Brosses et balais à laver (mops), tous genres      |
| Courroies de cuir, de caoutchouc et de<br>canevas                | Acide  |
| Boyaux en tous genres  | Appareils à éprouver Babcock                       |
| Tinettes à beurre  | Articles en verre Babcock                          |
| Balances en tous genres  | Huiles en tous genres                              |
| Chaudières à lait, tous genres                                   | Bidons de fermentation                             |
| Couloirs à lait de beurre  | Bidons à peser                                     |
| Eviers à laver en Cyprès   | Ferblanterie de beurrerie                          |
| Eviers à laver sanitaires  | Articles en bois                                   |
| Bidons à lait en tous genres                                     | Couleur à beurre                                   |
| Manteaux à bidons  | Palettes et fouloirs à beurre                      |
| Nettoyeur et dégraisseur Wyandotte,<br>employé par les laiteries | Coton à fromage                                    |
| Caps et jarres à lait  | Feuillets de bois à fromage (scale-boards)         |
| Paniers à bouteilles de lait                                     | Extrait de présure pour fromage                    |
| Boîtes de livraison pour bouteilles de lait                      | Rateau à caillé, soucoupes                         |
| Carrés de parchemin et doublures                                 | Refroidisseurs Eureka                              |
| Petites bouilloires à laiterie                                   | Bidons de crèmerie                                 |
| Appareil à remplir les bouteilles                                | Machines à laver les bidons                        |
| Sterilisateurs   | Fournitures pour la crème à la glace               |
| Congélateurs de crème à la glace                                 | Tinettes et bidons à crème à la glace              |
| Mélangeurs à crème à la glace                                    | Concasseurs à glace                                |
|  | Appareils à réchauffer les bassins                 |

LES MEILLEURES METHODES RAPPORTANT  
LE PLUS DE PROFIT. . . . PROUVEZ-LE.

The DE LAVAL COMPANY, Limited

21-23, rue Saint-Pierre, MONTREAL



# De L'Eau Courante Partout

—signifie moins d'ouvrage, plus de sécurité, plus de commodités et abrège vos heures de travail. Elle réduit les taux d'assurance et augmente la valeur de votre ferme.

## Les Systèmes Hydro-Pneumatiques Fairbanks-Morse

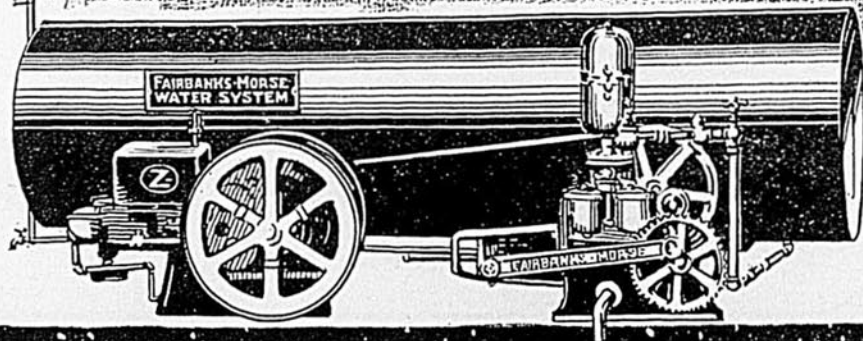
vous fournissent de l'eau courante partout sur la ferme—dans la maison, dans la grange, dans la laiterie ou sur le terrain—et contribuent à augmenter la production. Ils sont construits de différentes grandeurs—il y en a un pour vos besoins. Soit que vous desiriez l'installation d'une pompe à bras pour les besoins de votre résidence ou une des plus grandes installations de force motrice, un Système Hydro-Pneumatique Fairbanks vous garantit ce qu'il y a de mieux.

Ecrivez aujourd'hui-même. Mentionnez-nous vos besoins et nous vous indiquerons en détail ce que l'eau courante accomplira sur votre ferme.



**The Canadian Fairbanks-Morse Co., Limited**

St-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,  
Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary,  
Saskatoon, Vancouver, Victoria. 84

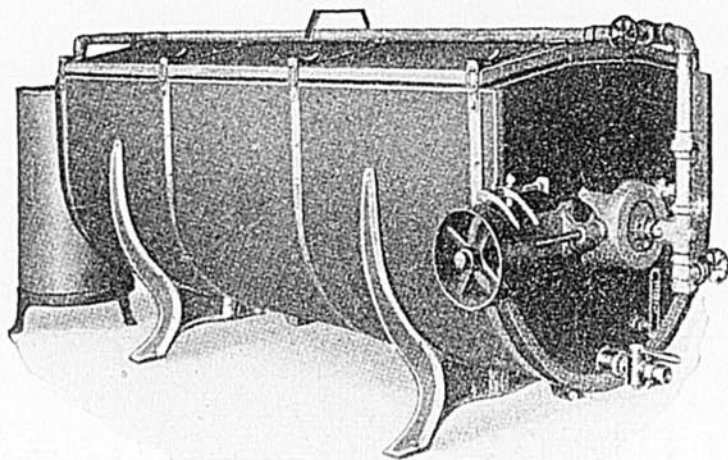


# IMPORTANT!

Pour MM. les Beurriers, Fromagers et Cultivateurs.

## Bassins pasteurisateurs et refroidisseurs à serpentin

POUR LAIT ET CRÈME



Les meilleurs Séparateurs à lait et à petit lait,  
Clarificateurs à lait,  
Bouilloires à vapeur,  
Engins à vapeur et à gazoline,  
Bassins à fromage, en acier et en bois,  
Canistres à lait et à crème,  
Balances de tous genres,  
Roues à Vent,  
Pompes et Réservoirs à gazoline,  
Huiles et Graisses pour tous usages,

Présure pure "NADEAU", Etalon 10,000.—Essayez-la.

Toutes autres machines et fournitures employées  
dans les beurreries fromageries et laiteries.

EN VENTE PAR

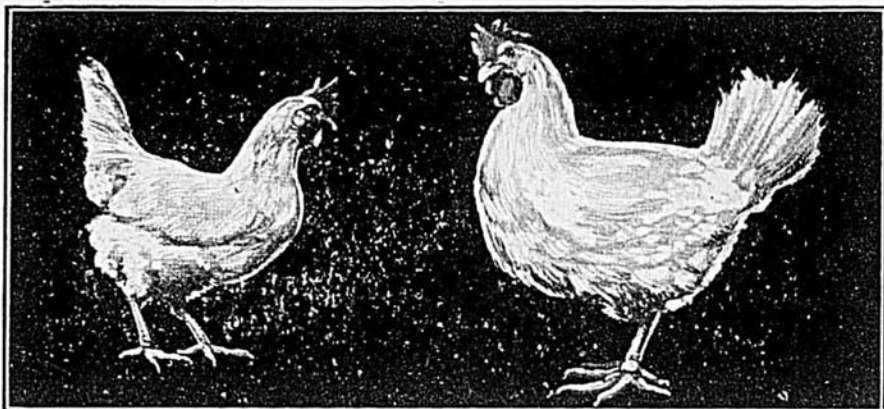
**B. TRUDEL & CIE, 38 Place Youville, Montreal**

Main 5570 — St-Louis 8534

*Ecrivez pour plus amples renseignements*

# “Du Producteur au Consommateur par la Coopération”

---



## Volailles Vivantes

---

C'est le temps de les vendre avec profit. La demande est bonne; les prix sont avantageux.

Mais les cultivateurs doivent user de discernement et ne pas offrir d'excellentes pondeuses qui leur fourniront des œufs tout l'été. Les volailles dont il faut se défaire, après les avoir bien engraisées, bien entendu, ce sont celles qui ne pondent plus.

Le meilleur moyen de s'assurer les plus hauts prix du marché, c'est de nous en confier la vente.

Il ne faut pas oublier que nous fournissons gratuitement, sur demande, des cages spéciales pour l'expédition des volailles vivantes.

---

“La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec”

57 - 59 - 61 - 63, Rue William, Montréal.